

S.E.L.A.R.L. MAYER & TANAPIN

1er avril 2023, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 31 janvier 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de la société civile professionnelle « Jean MAYER, Vincent MAYER et Chloé TANAPIN » anciennement dénommée « Jean MAYER, Vincent MAYER et Chloé TANAPIN, Huissiers de justice associés, Société civile professionnelle Titulaire de l'Office d'Huissiers de justice », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Saint-Denis (Réunion), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « SELARL MAYER & TANAPIN »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :

Jean MAYER, Vincent MAYER, Chloé TANAPIN